

L'objectif derrière cette mobilisation des Brazzavilloises est d'arriver à une meilleure représentativité des femmes dans les instances de prise de décision.

Tel est le credo du ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, à l'initiative de cette journée de sensibilisation, le 18 septembre à l'hôtel de ville.

Deux rendez-vous politiques attendent les Congolais, le 28 septembre pour les élections locales et le 12 octobre pour les sénatoriales. Des événements pour lesquels l'activisme de la femme est souhaité, en tant que candidate et en tant qu'électrice.

Le directeur du cabinet de la ministre de la Promotion de la Femme, Ludovic Oniangué, qui a patronné la cérémonie, a rappelé que cette journée de sensibilisation vient en appui de la lettre de mission 2014 du chef de l'État pour l'amélioration du statut politique, social et culturel de la femme congolaise. Ce texte s'articule autour des axes stratégiques que sont : l'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportement. « En effet, l'amélioration du statut politique de la femme congolaise passe nécessairement par l'engagement et la pleine participation des femmes au processus électoral en général, celui des élections locales et sénatoriales en particulier, ce en qualité de candidates et d'électrices », a-t-il indiqué.

Les questions d'égalité des droits homme/femme et de participation des femmes, à la vie politique et à leur promotion dans la sphère de décision constituent, a déclaré Ludovic Oniangué, la feuille de route de l'agenda politique de la communauté internationale. Malheureusement, a-t-il avoué, « Faible est le nombre des femmes congolaises qui ont intériorisé cette nécessité pour relever le défi du développement en assurant leur participation à l'œuvre de construction nationale. »

Rappelant quelques textes internationaux qui affirment la participation de la femme à la vie politique, il s'est félicité de la volonté des pouvoirs publics congolais d'agir dans le sens de la communauté internationale, tel qu'en témoigne la nouvelle loi électorale qui a vu le pourcentage des femmes passer de 20 à 30% sur les listes de candidats. Il s'agit notamment, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979, ratifiée par le Congo, le 26 juillet 1982 ; de la plate-forme d'action de Beijing en 1995; de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 31 octobre 2000. « Cette représentativité est encore faible et en deçà de nos attentes et des

recommandations de l'Union africaine en faveur de la politique des Nations unies qui prônent la représentativité au tiers », a indiqué le directeur de cabinet.

Ludovic Oniangué a enfin rappelé que les précédentes sensibilisations organisées à la veille des consultations électorales ont permis, entre autres, de combler la sous-information avec comme corollaire, la méconnaissance des droits et devoirs des femmes. Elles ont également permis de donner plus d'opportunités aux femmes candidates d'avoir un meilleur positionnement et des arguments convaincants pour leur élection et de s'approprier les techniques électorales pour mieux assurer leur victoire. « Cette année, en raison de certaines contraintes, nous nous limitons à cette sensibilisation afin d'édifier les femmes sur l'importance des élections locales et sénatoriales qui constituent à n'en point douter, une opportunité pour participer à la gouvernance de nos cités urbaines et collectivités locales », a-t-il conclu.

Source: allafrica.com